



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Ouverture et révision des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1 et R2311-9 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que la procédure des autorisations d'engagement et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri annualité des dépenses de fonctionnement en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations d'engagement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations d'engagement sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation d'engagement, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Considérant que s'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI, ayant voté contre.

Article 1 :

- **Procède** à l'ouverture de l'Autorisation des Autorisations d'Engagement : ASSURANCES- OPAH- ETUDES PVL- ETUDE QUALIVILLE- LOC VOITURE- LOC COUR-SERVICE OPAH-HORODATEURS-ASSJURI.

Article 3 :

- **Approuve** la révision des autorisations d'engagement et de crédits paiements suivante:

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2023								
CODE AE	LIBELLE	AE VOTEE N-1	REVISION AE EXERCICE N	TOTAL AE VOTEE	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
ASSURANCES	ASSURANCES		2 666 891.79	2 666 891.79	888 963.93	888 963.93	888 963.93	0.00
OPAH	SUIVI ANIMATION OPAH COPROPRIETE DEGRADEE		814 963.24	814 963.24	376 136.88	376 136.88	62 689.48	0.00
ETUDES PVL	SUIVI ANIMATION PLAN DE LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS		183 842.78	183 842.78	91 921.39	91 921.39	0.00	0.00
ETUDE QUALIVILLES	ETUDE CONTRAT CERTIFICATION QUALIVILLES		18 630.00	18 630.00	8 100.00	1 215.00	8 100.00	1 215.00
LOC VOITURE	LOCATION VEHICULES A		38 038.26	38 038.26	13 524.57	13 524.57	5 494.56	5 494.56
LOC COUR	LOCATION MACHINES COURRIER		15 362.58	15 362.58	5 120.86	5 120.86	5 120.86	0.00
SERVICE OPAH	CONSERVATION DES COLONIES DE MARTINETS		18 290.00	18 290.00	9 145.00	9 145.00	0.00	0.00
HORODATEURS	LOGICIELS HORODATEURS		96 000.00	96 000.00	24 000.00	24 000.00	24 000.00	24 000.00
ASS JURI	ASSISTANCE JURIDIQUE		3 528.00	3 528.00	1 176.00	1 176.00	1 176.00	0.00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.